



## 21,5 ans

C'est l'âge moyen des apprentis handicapés. Les personnes handicapées ont accès à l'apprentissage quel que soit leur âge.



## Entre 6 mois et 4 ans

C'est la durée d'un contrat d'apprentissage. Le contrat prévoit des périodes de 400 heures minimum par an dans un Centre de formation des apprentis (CFA) à l'université ou dans des établissements de formation agréés.



**76 %**

des personnes recrutées en contrat d'apprentissage ont un niveau de qualification inférieur au Bac.



**72 %**

des personnes handicapées réussissent aux examens de fin d'apprentissage.



**80 %**

des personnes handicapées recrutées en contrat d'apprentissage sont satisfaites du déroulement du contrat.



**78 %**

des employeurs sont prêts à renouveler l'expérience de l'embauche d'une personne handicapée en contrat d'apprentissage.



**60 %**



des personnes handicapées sont en emploi 3 mois après la fin du contrat d'apprentissage.



**+ 39 %**

C'est l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissages, soutenus par l'Agefiph, entre 2012 et 2015.

### les aides de l'Agefiph à l'apprentissage

Destinataire de l'aide	Type d'aide	Conditions	Montants
 Employeur	Aide au recrutement	Contrat de 6 à 36 mois CDI	De 1000 à 6000 €. Le montant de l'aide est proratisé en fonction du nombre de mois. Exemple : pour un contrat de 15 mois l'aide est de 2500 € 7000 €
	Aide à la pérennisation	CDI à temps plein / à temps partiel CDD d'au moins 12 mois à temps plein / à temps partiel	2000 € / 1000 € 1000 € / 500 €
 Personne handicapée	Aide au recrutement	Moins de 26 ans De 26 à 44 ans 45 ans et plus	1 000 € 2000 € 3000 €

Les aides Agefiph à l'apprentissage sont cumulables avec les aides à l'alternance de droit commun.